



## Minute sécurité

**Alerte : recrudescence d'accidents liés à des écarts sur le port des EPI**



Basse Indre le 14/10/25 :

Suite au remplacement d'un variateur dans le cadre d'un **dépannage en BT**, apparition d'un **flash** au niveau du sectionneur à la remise sous tension  
→ 1 agent brûlé aux doigts  
❖ Pas de gants



Florange le 20/10/25 : **Flash** lors de la **coupe** d'un câble BT avec présence tension  
→ 1 agent brûlé aux doigts  
❖ Pas de gants

Les 2 derniers accidents d'ordre électrique sur AMF montrent une **défaillance sur le port des EPI de base** des électriciens.

**Qu'aurait-il fallu que les électriciens portent comme EPI dans les 2 situations ci-dessus ?**

→ le groupe d'experts de l'Agora FPS « sécurité électrique » a répondu.



## J'applique les standards d'électricien

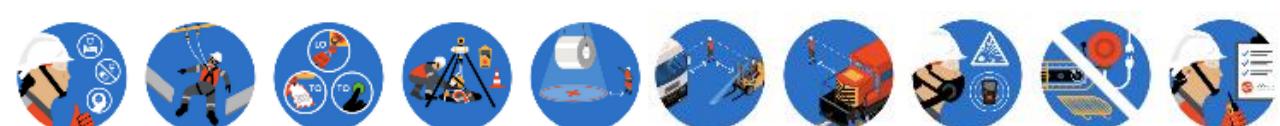
➤ **Tous les électriciens habilités (BR, B2, BC, B1)** en situation de travail ou de dépannage doivent être équipés et avoir sur eux les équipements suivants :

- Casque à bulle
- Gants d'électriciens BT
- VAT normalisé



Gants class 0 Arcflash codifiés

➤ **Pour toute opération sur ou au voisinage d'un équipement potentiellement sous tension, ou toute manœuvre électrique à l'intérieur d'un coffret électrique ou sur un châssis ouvert (manœuvres, mesurages, dépannages, remises sous tension...), le port des EPI (gants électriciens adaptés, casque à bulle baissée, veste fermée...) est obligatoire.**



Règle d'or n° 3